

Comité Central

Delémont, le 15 décembre 2022

Aux clubs de l'AJF

CONVOCAATION

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,
Madame, Monsieur,

L'Association Jurassienne de Football a le plaisir de vous convoquer à une **Assemblée Générale Extraordinaire des Clubs / Conférence des Présidents** qui se tiendra :

Lundi 23 Janvier 2023 à 19h00
à Courtemelon (Auditorium)

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture - salutations - appel par liste de présences à signer à l'entrée
2. Nomination des scrutateurs
3. Coupe Jurassienne
- *nouveaux règlements à adopter (Annexes 3.1 et 3.2 – page 2)*
4. Statuts AJF
- *modification de l'article 11 (Annexe 4 – page 3)*
5. Violences / incivilités sur et autour des terrains de jeu de l'AJF
- *sensibilisation des clubs (Annexe 5 – page 4)*
6. Divers

Chaque club a l'obligation de participer à cette assemblée et de se faire représenter au moins par une personne de son comité. Le club qui ne sera pas représenté sera puni d'une amende de **CHF 350.-** conformément à l'art. 17.1 des statuts.

Dans l'attente de cette rencontre, recevez, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations amicales et sportives.

Association Jurassienne de Football


Jacky Borruat
Président


Delphine Donzé
Secrétaire

Annexes (sur site AJF : <https://www.ajf.ch/association/assemblee-des-delegues.aspx>)

- Règlement Coupe Jurassienne (Nouveau)
- Règlement Coupe Régionale AJF
- Statuts AJF (29.02.2020)

Annexes 3.1 et 3.2 -> voir règlements en fichiers joints

3.1 Coupe Jurassienne (Qualification Coupe Suisse)

La décision prise par le Comité Central de l'AFBJ de modifier le Règlement de la Coupe Bernoise concernant l'attribution des 2 places qualificatives pour le 1^{er} tour de la Coupe Suisse (Actifs et Actives), a nécessité la révision du Règlement de la Coupe Jurassienne.

Le Comité Central de l'AJF a étudié la possibilité de permettre à tous les clubs de l'AJF (de 5^{ème} à 2^{ème} ligue régionale) sans différenciation des catégories, de prétendre à une des 2 places qualificatives pour le 1^{er} tour de la Coupe Suisse. Le vainqueur de la finale de la Coupe Jurassienne est directement qualifié pour le 1^{er} tour de la Coupe Suisse.

Participation (non-obligatoire):

- une seule équipe par club et par catégorie (Actifs / Actives).

Format :

- matchs à élimination directe jusqu'à la finale (le nombre de tours dépend du nombre d'équipes inscrites).

3.2 Coupe Régionale AJF

Toutes les équipes **d'actifs** (hors 2^{ème} ligue inter et catégories plus hautes), **d'actives** (hors 1^{ère} ligue), **de junior-e-s** (hors JE*, JF et JG ainsi que les JC de la catégorie la plus haute) et **de seniors** ont la possibilité de se confronter dans une compétition nouvellement dénommée Coupe Régionale AJF.

* Suite à l'introduction de Play More Football "pmf" pour les 3 catégories de junior-e-s (JG, JF et JE), il a été décidé de ne plus organiser la Coupe Jurassienne des JE dès la saison 2023/2024.

Les détails sur la participation et le déroulement de cette nouvelle compétition figurent dans le règlement correspondant.

Annexe 4

4. Statuts AJF

Le changement de dates des assemblées ordinaires nécessite une adaptation de l'article 11 (alinéa 1) des statuts. Dans le même ordre d'idée, il en va de même (alinéa 2) avec la possibilité de convoquer une assemblée ordinaire et/ou extraordinaire par voie électronique (courriel).

Article 11 / alinéa 1

Texte actuel :

L'Assemblée des délégués est l'organe suprême de l'AJF. Elle se réunit chaque année en assemblée ordinaire en principe entre février et mars.

Nouveau texte :

L'assemblée des délégués est l'organe suprême de l'AJF. Elle se réunit chaque année en assemblée ordinaire, voire extraordinaire. La date et le lieu sont définis par le Comité Central de l'AJF.

Article 11 / alinéa 2

Texte actuel :

La convocation est effectuée par le Comité Central de l'AJF. La date, l'heure, le lieu et l'ordre du jour de l'assemblée sont publiés au moins quatre semaines auparavant dans les communication officielles de l'AFBJ, de l'AJF (site internet) et annoncés par lettre aux membres.

Nouveau texte :

La convocation est effectuée par le Comité Central de l'AJF. La date, l'heure, le lieu et l'ordre du jour de l'assemblée sont publiés au moins quatre semaines auparavant sur le site internet de l'AJF et annoncés par lettre ou par courriel aux membres.

Annexe 5

5. Violences / incivilités sur et autour des terrains de football de l'AJF

Depuis le début de la saison 2022 / 2023, les instances de l'AJF sont confrontées à un regain d'incivilités, de violence gratuite, de discrimination, de non-respect sur et en-dehors des terrains de jeu et dans toutes les catégories.

Des faits graves et punissables se sont produits ces 3 derniers mois et ont conduit l'AJF à réagir avec beaucoup de fermeté pour stopper ce qui s'apparente souvent à un défouloir de frustrations personnelles.

Leurs auteurs quels qu'ils soient (dirigeant-e-s, entraîneur-e-s, joueurs-joueuses, supporters-supportrices, parents) n'ont pas leur place sur et autour d'un terrain de football. Le jeu et les règles qui le guident ne peuvent et ne doivent pas être pris en otage.

C'est ensemble et main dans la main que nous trouverons les solutions à ce fléau, malheureusement pâle reflet de la société actuelle.

Concrètement, l'AJF avec l'aide de la Commission d'Arbitrage, vous sensibilisera durant cette Assemblée extraordinaire avec pour objectif de trouver ensemble des solutions pour que le **"RESPECT MUTUEL"**, valeur indispensable au bon déroulement de nos compétitions, soit renforcé.

Nous comptons sur l'engagement et la mobilisation de chacun et de chacune pour faire en sorte que le **"JEU"** dans le **"RESPECT"** reste l'enjeu majeur de toute compétition.

L'AJF remercie infiniment toutes celles et tous ceux qui, au sein des clubs, consacrent beaucoup d'énergie pour leur passion du football. Ces personnes doivent être préservées des mauvais comportements d'une minorité et nous devons tout faire pour que le **"JEU"** prime à nouveau sur toute autre considération. C'est notre défi et nous allons le relever ensemble.